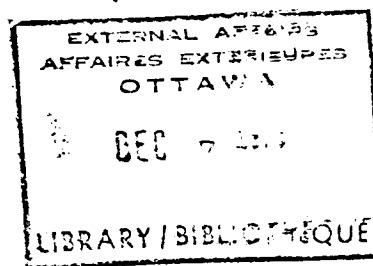


CANADA

COMMUNIQUE

N° 118

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
LE 5 NOVEMBRE 1976



RÉGLEMENTATION DES ARMES ET DÉSARMEMENT

RÉSUMÉ DE LA DÉCLARATION PRONONCÉE DEVANT LA
1^{ÈRE} COMMISSION À LA 31^E SESSION DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES PAR M. R. HARRY JAY,
AMBASSADEUR ET REPRÉSENTANT PERMANENT DU
CANADA AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES À
GENÈVE ET DE LA CONFÉRENCE DU COMITÉ DU DÉSARMEMENT.
NEW YORK, LE 5 NOVEMBRE 1976

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Impatience, frustration et profonde déception

"Impatience, frustration et profonde déception". Ce sont là les termes que M. R. Harry Jay a employés aujourd'hui devant la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies réunie à New York pour décrire la réaction du Canada face à "l'inaptitude constante de la communauté internationale à faire face plus concrètement et promptement aux terribles problèmes auxquels nous sommes confrontés dans le domaine du désarmement".

M. Jay est ambassadeur et représentant permanent du Canada auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et de la Conférence du Comité du désarmement (CCD).

M. Jay s'est demandé si les pays membres des Nations Unies seraient contraints de reconnaître dans cinq ans qu'ils manquaient de conviction lorsqu'ils ont proclamé les années 1970 Décennie du désarmement. Il a dit craindre que "la sécurité internationale ne soit encore plus en péril si, dans les cinq prochaines années, nous ne nous attelons pas à la tâche fixée pour la Décennie". Même si "tous les Etats militairement importants doivent participer à cette tâche capitale", a-t-il affirmé, "il incombe avant tout aux Etats dotés d'armes nucléaires d'assurer la réussite de la Décennie du désarmement".

Priorités

"De tous les problèmes auxquels nous nous heurtons dans le domaine du désarmement et de la réglementation des armements", de déclarer M. Jay, "nul n'est plus grand ou plus prioritaire que la nécessité de limiter et de réduire les armements nucléaires, d'interdire efficacement tous les essais d'armes nucléaires et de renforcer davantage le système de non-prolifération".

Pourparlers sur la limitation des armes stratégiques (SALT)

Les pourparlers SALT entre les Etats-Unis et l'Union soviétique ont été valables, au dire de M. Jay, mais ils 'n'ont pas encore freiné la course aux armements nucléaires et encore moins conduit à une réduction de ces derniers".

Les Etats-Unis et l'Union soviétique, a-t-il affirmé, doivent "déployer des efforts plus résolus" pour surmonter les graves problèmes auxquels ils sont confrontés lorsqu'il s'agit de prendre des mesures de désarmement nucléaire. Il a invité les deux principales puissances nucléaires "à accélérer le processus en vue de conclure les SALT II et de passer dans les plus brefs délais aux SALT III - soit des limitations à une réduction effective".

Essai d'armes nucléaires

Les progrès accomplis ces dernières années vers une interdiction de tous les essais d'armes nucléaires ont été "presque imperceptibles", a déclaré M. Jay. Il a fait état des tentatives faites par le Canada et d'autres pays pour contribuer à la solution des problèmes qui ont empêché qu'on interdise tous les essais nucléaires, mais il a affirmé qu'il était "difficile d'accepter que les Etats dotés d'armes nucléaires n'aient pas déployé de plus grands efforts".

Proposition du Canada relative à une interdiction provisoire des essais

Le porte-parole canadien a invité au moins les deux superpuissances et le plus grand nombre possible d'autres Etats dotés d'armes nucléaires à conclure "un accord provisoire officiel pour mettre fin à leurs essais d'armes nucléaires pendant une période d'essai déterminée". La proposition du Canada, a-t-il précisé, ne se veut pas un moratoire non vérifié, mais un "accord

ouvert à tous les Etats, contenant des mesures destinées à s'assurer en premier lieu que ses conditions seront intégralement respectées et en second lieu que les explosions nucléaires à des fins pacifiques ne conféreront pas d'avantages dans le domaine des armements". Si un tel accord intervenait pour une période d'essai fixe, on pourrait le réviser à son échéance pour décider s'il devrait être prorogé ou transformé en un accord permanent regroupant tous les Etats dotés d'armes nucléaires.

M. Jay s'est demandé comment on pouvait alléguer avec une quelconque crédibilité qu'un arrêt provisoire des essais menacerait la sécurité des Etats-Unis et de l'Union soviétique alors "qu'ils possèdent déjà des arsenaux nucléaires d'une telle envergure et que leur capacité respective de destruction est si grande qu'elle dépasse celle de tout autre Etat doté d'armes nucléaires".

Traité sur la non-prolifération

"Nous continuons tous d'être hantés par le danger que les armes nucléaires s'étendent à d'autres Etats", a affirmé le représentant du Canada. "Si l'on ne déploie pas d'efforts plus résolus pour parer à ce danger, nous aurons perdu toute chance, s'il en reste, de supprimer la menace d'une destruction nucléaire".

M. Jay a déclaré que le Traité sur la non-prolifération et son régime connexe de garanties de l'AIEA "demeurent les instruments de base du système de non-prolifération et le cadre le plus approprié pour la coopération internationale en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire". Il a exposé les mesures prises, depuis la tenue en mai 1975 de la Conférence chargée de réviser le TNP, pour renforcer ce dernier, mais il a déclaré que le Canada demeurait "persuadé qu'on a négligé une bonne partie de ce qui aurait dû être fait".

M. Jay a rappelé à l'Assemblée que les Etats dotés d'armes nucléaires parties au Traité s'étaient engagés aux termes de ce dernier à poursuivre les négociations en vue du désarmement nucléaire. Il a déclaré que le Canada regrettait que ces derniers "n'aient pas fait davantage pour respecter l'engagement qu'ils avaient contracté dans le cadre du Traité".

Le diplomate canadien a fait observer qu'une centaine de pays étaient maintenant parties au TNP. Ces pays, a-t-il dit, ont "clairement rejeté la notion erronée voulant que la possession d'armes nucléaires ou la conservation du choix d'en acquérir soit une garantie de sécurité en quelque sorte indispensable à la souveraineté nationale et au renforcement du prestige national".

"C'est un sujet de grave préoccupation", a-t-il affirmé, "que cette encourageante façon de voir ne soit pas encore partagée par certains autres Etats avancés sur le plan de la technologie nucléaire ou en voie d'acquérir cette technologie". Il a invité ces Etats à "réévaluer les motifs qui les poussent à ne pas souscrire fermement à l'objectif de non-prolifération, par l'adhésion au TNP ou par toute autre façon tout aussi exécutoire et vérifiable".

Garanties

M. Jay a déclaré que le Canada était déterminé à s'assurer que l'assistance nucléaire canadienne ne soit utilisée qu'à des fins pacifiques et non explosives, et que le Canada continuerait à insister sur le renforcement et l'élargissement de l'application des garanties nucléaires. De l'avis du Canada, a-t-il poursuivi, "les garanties ne seront pleinement efficaces que lorsqu'elles porteront sur toutes les activités nucléaires pacifiques dans tous les Etats".

Explosions nucléaires à des fins pacifiques

Le représentant du Canada a souligné que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) se livrait à une étude poussée de l'application des explosions nucléaires à des fins pacifiques. Il a ajouté que le Canada n'était toutefois pas encore convaincu que les applications dites pacifiques des explosions nucléaires puissent apporter des avantages appréciables et que nous doutions, quels que soient ces avantages, qu'ils puissent contrebalancer les risques inhérents.

"Chose certaine, il ne saurait être question", a-t-il poursuivi, "que ces explosions aient des répercussions décisives sur la réglementation des armements". Il avait été clairement démontré dans les résolutions adoptées antérieurement par l'Assemblée qu'il était impossible de mettre au point de tels engins sans du même coup acquérir une capacité d'armes nucléaires. Le Canada a recherché la conclusion d'arrangements internationaux aux fins de régir des explosions nucléaires pacifiques qui correspondent en tous points aux exigences du TNP et d'autres instruments juridiques internationaux.

Zones dénucléarisées

M. Jay a réaffirmé l'appui que le Canada accorde en principe à la notion de zone dénucléarisée. Il a toutefois précisé que la valeur que nous accorderons à toute proposition ou à tout arrangement particuliers concernant une zone dénucléarisée sera fonction de l'appui qu'il recevra de la plupart des pays de la partie du monde visée, notamment des principales puissances militaires de la région, de la définition donnée de la région visée, de l'assurance que nous recevrons que l'arrangement ne conférera d'avantages militaires additionnels à aucun Etat ou groupe d'Etats et des dispositions qu'il contiendra pour s'assurer que tous les pays compris dans la zone respecteront intégralement

les engagements contractés et renonceront à acquérir indépendamment une capacité d'explosion nucléaire. Il a également souligné que des arrangements supplémentaires applicables aux Etats étrangers devront être réalistes et se conformer entièrement aux principes généralement reconnus du droit international.

Commerce des armes

M. Jay a insisté sur la nécessité "que fournisseurs et bénéficiaires mènent une action concertée à l'échelle internationale pour contrôler la croissance du commerce des armes". Ce commerce, a-t-il déclaré, "a atteint des proportions gigantesques et continue d'engouffrer d'immenses ressources dont on a un urgent besoin partout dans le monde à des fins économiques et sociales productives".

MBFR

Le Canada, a déclaré M. Jay, a accordé une grande priorité aux négociations de Vienne sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces en Europe centrale (MBFR). Ces négociations ont laissé "présager des progrès appréciables au chapitre du désarmement et de la réduction du danger d'une confrontation au niveau régional", mais "les progrès ont été lents et les négociations, qui vont entrer dans leur quatrième année, ne laissent guère entrevoir de résultats concrets".

Guerre chimique

Cette année, de dire le porte-parole du Canada, les débats nous ont permis "tout au moins d'espérer" qu'on pourra enregistrer une percée au chapitre de règlement des problèmes qui nuisent à l'élaboration d'une convention destinée à interdire la mise au point, la production et le stockage des armes chimiques. Il a pressé l'Assemblée d'encourager davantage la CCD à poursuivre résolument cette tâche.

Guerre mésologique

M. Jay a déclaré que le Canada était disposé à recommander aux gouvernements la signature d'un projet de convention, négocié à la CCD, visant à interdire l'utilisation, à des fins militaires ou à toutes autres fins hostiles, de techniques de modification de l'environnement. Le Canada n'a pas considéré le projet de convention comme un document sans failles, et, étant donné les autres priorités et les besoins plus pressants au chapitre de la réglementation des armements, ne l'a pas regardé comme un jalon majeur. Le Canada a toutefois exprimé son espoir qu'elle contrera les projets, quels qu'ils soient, que certains pays peuvent nourrir ou envisager relativement à l'utilisation, à des fins hostiles, de techniques de modification de l'environnement.

Session extraordinaire des Nations Unies sur le désarmement

M. Jay a affirmé que "le Canada est prêt à appuyer" la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le désarmement et à y participer activement et dans un esprit positif. Cette session "ne doit pas être un dialogue de sourds". Son objectif doit être "de revaloriser la recherche de la paix et de la sécurité".

Tribunes sur le désarmement

Le diplomate canadien a déclaré que les Nations Unies restent la principale enceinte où l'on peut braquer l'attention de la planète et où les Etats peuvent échanger leurs vues sur des questions de désarmement et de réglementation des armements. Il a ajouté que la Conférence de Comité du désarmement (CCD) à Genève "continue d'être le lieu le plus approprié à la négociation d'accords sur la réglementation des armements destinés à s'appliquer dans le monde entier".